Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le 18 AVR. 2023
ID : 085-200023778-20230413-DL_2023_03_09-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 40

DELIBERATION
n° 2023 - 03 - 09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 4 avril, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Yann THOMAS, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Isabelle DURANTEAU, Béatrice JUSTIN, Christine CRESTOIS.

Pouvoirs : Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Yann THOMAS / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Béatrice JUSTIN à François BLANCHET / Christine CRESTOIS à Kathia VIEL

Xavier BERNARD est désigné secrétaire de séance.

AP/CP : réajustement des crédits de paiement 2023

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le 18 AVR. 2023
ID : 085-200023778-20230413-DL_2023_03_09-DE

Les membres du Conseil Communautaire sont informés qu'il y a lieu de recaler les Autorisations de Programmes (AP) mises en place aux cours des exercices précédents.

6 autorisations de programmes sont en cours de validité et 2 sont proposées à la création en 2023.

Il s'agit de :

Budget principal :
- AP 14 Salle de Spectacles
- AP 15 Equipements annexes du Lycée
- AP 16 Bâtiment administratif
- AP 17 pistes cyclables
- AP 18 Eaux Pluviales Urbaine
- AP 19 Perré de Saint Gilles Croix de Vie
- AP 20 Ouvrages d'art.

Budget annexes Assainissement :
- AP 1 Station d'épuration Givrand

Les crédits de paiement de ces autorisations de programmes sont inscrits au Budget Primitif 2023, selon le détail ci-dessous :

♦ Budget Principal :

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 14
Salle de spectacles

Date d'ouverture de l'AP n° 14 : 2018 (délibération du 28 juin)
Montant initial : 5 282 000 €
Montant révisé : 7 731 100 € (délibérations du 12 décembre 2019, 30 juillet 2020, 8 avril 2021 et 7 avril 2022)

Au regard des engagements comptables en cours, il convient de diminuer les crédits de 135 187 €, établissant l'autorisation de programme à 7 595 913 €.

Il est proposé de répartir les crédits de de paiement de l'AP n° 14 de la manière suivante :

AP n° 14 - Opération 303	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2022	Crédits de paiement 2023
Salle de spectacles	7 595 913 €	7 474 487,88 €	121 425,12 €

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 15
Equipements annexes du Lycée

Date d'ouverture de l'AP n° 15 : 2019 (délibération du 4 avril)
Montant initial : 7 007 800 €
Montant révisé : 9 085 000 € (délibérations du 12 décembre 2019, 30 juillet 2020, 30 septembre 2021, 7 avril 2022 et 6 octobre 2022)

La répartition des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme n° 15 serait la suivante :

AP n° 15 - Opération 405	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2022	Crédits de paiement 2023
Equipements annexes du Lycée	9 085 000 €	8 810 447,56 €	274 552,44 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le 18 AVR. 2023
ID : 085-200023778-20230413-DL_2023_03_09-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 16
Bâtiment siège administratif

Date d'ouverture de l'AP n° 16 : 2021 (délibération du 8 avril)
Montant initial : 1 500 000 €

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 14 octobre 2021, a approuvé le coût prévisionnel des travaux estimés au stade APS à 2 665 050 € HT. Le montant total de l'opération, maîtrise d'œuvre comprise, s'élèverait donc à 3 445 100 € TTC.

L'aménagement du parking, la sonorisation et l'équipement vidéo des salles de réunion et l'acquisition du mobilier nécessitent de recaler le montant de l'autorisation de programme à 3 950 000 €.

La répartition des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme n°16 serait la suivante :

AP n° 16 - Opération 111	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024
Bâtiment siège administratif	3 950 000 €	141 976,27 €	2 008 023,73 €	1 800 000,00 €

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 17
Pistes cyclables

Date d'ouverture de l'AP n° 17 : 2021 (délibération du 30 septembre)
Montant initial : 4 180 000 €

La répartition des crédits de l'Autorisation de Programme n° 17 serait la suivante :

AP n° 17 - Opération 206	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
Pistes cyclables	4 180 000 €	986 864,01 €	800 000€	800 000 €	800 000€	793 135,99 €

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 18
Eaux pluviales urbaines

Date d'ouverture de l'AP n° 18 : 2021 (délibération du 30 septembre)
Montant initial : 4 430 645 €
Montant révisé : 6 687 040 € (délibérations du 7 avril 2022 et 22 juin 2022).

Au regard de la programmation des travaux transmise par les communes, il est proposé d'ajuster le montant de l'Autorisation de Programme n° 18 « Eaux Pluviales Urbaines » pour l'établir à 14 077 079,52 € et dont la répartition des crédits serait la suivante :

AP n° 18 - Opération 720	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
Eaux pluviales urbaines	14 077 079,52 €	2 077 079,52 €	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 19
Perré de Saint Gilles Croix de Vie

Date d'ouverture de l'AP n° 19 : 2023 (délibération du 6 avril)
Montant initial : 3 000 000 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le 18 AVR. 2023
ID : 085-200023778-20230413-DL_2023_03_09-DE

Des travaux de rénovation du Perré de la Grande Plage de Saint Gilles Croix de Vie doivent être entrepris prochainement et que s'étaleront sur plusieurs exercices. Le coût est estimé à environ 3 000 000 €.

La répartition des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme n° 19 serait la suivante :

AP n° 19 - Opération 721	Montant de l'opération	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
Perré de Saint Gilles Croix de Vie	3 000 000 €	63 800 €	950 000 €	950 000 €	600 000 €	436 200 €

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 20
Ouvrages d'art

Date d'ouverture de l'AP n° 20 : 2023 (délibération du 6 avril)
Montant initial : 2 829 400 €

Des travaux de rénovation des ouvrages d'art présents sur les voiries intercommunales et sur le parcours du vélo-rail doivent être entrepris et s'étaleront sur plusieurs exercices. Le coût est estimé à environ 2 829 400 €.

La répartition des crédits de paiement de l'Autorisation de programme n° 20 serait la suivante :

AP n° 20 - Opération 209	Montant de l'opération	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2025
Ouvrages d'art	2 829 400 €	95 605 €	1 443 100 €	669 575 €	621 120 €

BILAN DES CREDITS DE PAIEMENTS 2023

AP	Montant de l'opération	Crédits de paiements à fin 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
AP n° 14 - Salle de spectacles	7 595 913,00 €	7 474 487,88 €	121 425,12 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
AP n° 15 - Equipements annexes du Lycée	9 085 000,00 €	8 810 447,56 €	274 552,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
N° 16 - Extension siège administratif	3 950 000,00 €	141 976,27 €	2 008 023,73 €	1 800 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
N° 17 - Pistes cyclables	4 180 000,00 €	986 864,01 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	793 135,99 €	0,00 €
N° 18 - Eaux Pluviales Urbaines	14 077 079,52 €	2 077 079,52 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	0,00 €
N° 19 - Perré de Saint Gilles Croix de Vie	3 000 000,00 €		63 800,00 €	950 000,00 €	950 000,00 €	600 000,00 €	436 200,00 €
N° 20 - Ouvrages d'art	2 829 400,00 €		95 605,00 €	1 443 100,00 €	669 575,00 €	621 120,00 €	0,00 €
TOTAL	**44 717 392,52 €**	**19 490 855,24 €**	**6 363 406,29 €**	**7 993 100,00 €**	**5 419 575,00 €**	**5 014 255,99 €**	**436 200,00 €**

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le 18 AVR. 2023
ID : 085-200023778-20230413-DL_2023_03_09-DE

♦ Budget annexe « Assainissement Régie » :

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 1
Station d'épuration Givrand

Date d'ouverture de l'AP n° 1 : 2018 (délibération du 20 décembre)
Montant initial : 36 500 000 €
Montant révisé : 41 150 000 € (délibération du 4 avril 2019 et du 8 décembre 2022)

Afin de tenir compte des révisions de prix il est proposé de recaler le montant de l'autorisation de programme à 41 850 000 €.

La répartition des crédits serait la suivante :

AP	Montant de l'opération	Crédits de paiement à fin 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024
AP n° 1 - Station d'épuration Givrand (opération 100)	41 850 000,00 €	33 251 460,49 €	7 898 451,86 €	700 087,65 €

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1,
Vu le BP 2023,
Vu les délibérations n° 2022-03-11 du 7 avril 2022, n°2022-07-08 du 7 octobre 2022 et n° 2022-08-12 du 8 décembre 2022 relatives aux autorisations de programmes,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 28 mars 2023,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à la majorité (5 voix contre : Mesdames Jocelyne SERVADEI, Valérie VECCHI et Messieurs Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX et Laurent BOUDELIER),

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser la création des autorisations de programme n°19 et n°20 relatives aux travaux sur le Perré de Saint Gilles Croix de Vie pour un montant de 3 000 000 € et à ceux sur les ouvrages d'art pour un montant de 2 829 400 € ;

Article 2 : d'approuver le réajustement du montant et des crédits de paiement des autorisations de programme, sur le Budget Principal n° 14 « Salle de spectacles », n° 16 « extension du siège administratif », n° 18 « Eaux Pluviales Urbaines » et n° 1 sur le budget annexe Assainissement Régie « station d'épuration à Givrand », selon le détail présenté ci-dessus ;

Article 3 : de fixer le montant des crédits de paiement 2023 et suivants comme présentés au rapport :
- **pour les AP n° 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 sur le Budget Principal**
- **pour l'AP n°1 sur le budget annexe Assainissement Régie ;**

Article 4 : d'autoriser l'inscription des crédits au budget primitif 2023 ;

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le 18 AVR. 2023
ID : 085-200023778-20230413-DL_2023_03_09-DE

<u>Article 5</u> : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à exécuter les Autorisations de Programme ci-dessus visées dans la limite des crédits inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 18 avril 2023

Le Président,

François BLANCHET

COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 18 AVR. 2023
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 18 AVR. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.